



Répertoire des programmes d'aides applicables dans le cadre de partenariat entre Pôles et Créneaux¹

Version 2 juillet 2010

¹ Résumé sommaire des programmes pour une description complète, se référer aux différents sites Internet ou contacter directement le coordonnateurs-programmes.

Mot des co-présidents

Au Québec et en France, les pouvoirs publics sont confrontés à des évolutions rapides de l'économie mondiale, tant en matière d'internationalisation des échanges et des processus de production que de l'avènement d'une économie de la connaissance. C'est dans ce contexte, qu'ils ont souhaité mettre en place une nouvelle politique qui favorise le développement des territoires, l'innovation et l'industrie. Les gouvernements français et québécois ont choisi de soutenir ces politiques en créant des clusters dans le but de stimuler la R&D, la création de nouvelles entreprises et de l'emploi.

Au Québec, une quarantaine de créneaux d'excellence sont actifs dans 15 régions, dans le cadre du projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement). Les régions de Montréal et de Laval sont organisées autour du développement de grappes industrielles. En 2005, la France a décidé de lancer une politique en faveur de la création de pôles de compétitivité. A ce jour, 71 pôles de compétitivité, dont 6 créés en mai 2010 dans le secteur dédié aux éco-technologies, répondent aux enjeux de la croissance et d'une nouvelle politique en faveur de l'industrie française.

Dans le contexte économique mondial, le maillage et les alliances stratégiques sont devenus l'essence même de la réussite du développement d'affaires sur les marchés internationaux. Le Québec et la France, qui partagent une riche histoire de coopération, souhaitent renforcer celle-ci en organisant, lors d'une deuxième édition, le Symposium des pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois.

Le Symposium franco-québécois 2010 offre une occasion supplémentaire aux créneaux d'excellence, aux grappes industrielles et aux pôles de compétitivité d'entreprendre des échanges qui favoriseront l'émergence et à la concrétisation de projets de coopération.

En tant que co-présidents de l'événement, nous avons le plaisir de vous remettre ce répertoire présentant les sources de financement disponibles aux différents acteurs et porteurs de projets français et québécois. Cet outil vous permettra d'assurer la mise en œuvre réussie de vos partenariats technologiques industriels et d'affaires.

Yves Lafortune, Directeur Europe
Ministère du Développement
économique, de l'Innovation et de
l'Exportation

Thierry Vautrin, Adjoint au Chef du
Bureau des Partenariats internationaux
Direction générale de la Compétitivité,
de l'Industrie et des Services
Ministère de l'Économie de l'Industrie et
de l'Emploi

Table des matières

Financement bilatéral

	Page
Programme UBIFRANCE/QUEBEC	4
Fonds franco-qubécois pour la coopration dcentralisde (FFQCD)	5
Entente OSEO France – PARI-CNRC	7
Office Franco-Qubcois pour la jeunesse (OFQJ)	8
Programme Samuel-De Champlain	10
Programme Frontenac	11
Conseil franco-qubcois de coopration universitaire (CFQCU)	12
Recherches FRSQ / Institut national de la sant et de la recherche mdicale (Inserm, France)	13

Financement qbcois

Fonds de soutien au dveloppement des crneaux d'excellence	15
Programme Vitrine technologique	16
Programme de soutien aux projets conomiques (PSPE)	17
Soutien des initiatives internationales de recherche et d'innovation (PSR-SIIRI)	18
Mesures fiscales	19
Programme de bourses d'excellence pour tudants trangers (MELS)	21

Financement franais

EUREKA	23
Sidex	24
Fonds Unique Interministriel (FUI)	25
Missions collectives des ples de comptitivit et rencontres Partenariales Technologiques	26
Ambassadeur des Ples	28
OSEO	29
Volontariat International en Entreprise (VIE)	30
Dlgation gnrale du Qubec Paris	31
Direction Gnrale de la Comptitivit, de l'Industrie et de l'Emploi	32

Financement bilatéral



Pour le Québec :

Nicolas Martin

Programme UBIFRANCE/ QUEBEC

Direction Europe (MDEIE)

Tél. : (514) 499-2185

Nicolas.Martin@mdeie.gouv.qc.ca

www.mdeie.gouv.qc.ca

Pour la France :

Christine Dangreville

Responsable des missions

individuelles

Tél. : 01 40 73 35 90

Chistine.dangreville@ubifrance.fr

www.ubifrance.fr

Le programme UBIFRANCE/QUÉBEC résulte d'une entente franco-québécoise de coopération industrielle administrée conjointement par le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour le Québec, et Ubifrance pour la France.

Objectif

Organisation et financement de missions individuelles et collectives de courte durée, destinées à mettre en place un projet de **partenariat industriel** entre sociétés françaises et québécoises.

Projets admissibles

- Acquisition ou cession de savoir-faire ou de brevet pour la fabrication d'un produit ou l'exploitation d'un procédé
- Transfert de technologie pour la mise en place d'un produit ou d'un procédé innovateur
- Développement ou adaptation conjoints d'un produit ou d'un procédé
- Création d'une société mixte ou d'une filiale à vocation industrielle.

Nature de l'aide

Soutien logistique et financier.

Aide financière

Prise en charge des dépenses admissibles pour un maximum de 2 personnes (1 décideur + 1 expert technique).

Dépenses admissibles

- Coût du transport transatlantique
- Frais de séjour (allocation)
- Déplacements interurbains à destination.

Délai d'approbation

4 semaines entre le dépôt du dossier et le départ en mission.

Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD)

Ministère
des Relations
internationales

Québec 



Pour la France :

Consulat général de France à Québec

Sarah Vaillant, Chargée de mission

Tél. : (001) 418 266-2541

sarah.vaillant@diplomatie.gouv.fr

Virginie Manfroni, Attachée de coopération

Tél. : (001) 418 266-2540

virginie.manfroni@diplomatie.gouv.fr

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Martine Zejgman, Adjointe au DAECT

Tél. : +33 / (0)1.43.17.62.72

Martine.zejgman@diplomatie.gouv.fr

Pour le Québec :

Ministère des Relations Internationales du Québec

Claire Picard, Conseillère

Tél. : (001) 418 649-2400 poste 57440

Claire.Picard@mri.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Claude Drapeau, Conseiller

Tél.: (001) 418 691-2015 poste 3293

Claude.Drapeau@mamrot.gouv.qc.ca

Objectif

Soutenir le développement de projets d'intérêt commun issus des collectivités territoriales, qui s'engagent à fournir un financement de contrepartie au moins égal à celui des deux gouvernements.

Critères d'admissibilité

Les projets doivent :

- Favoriser le développement territorial en lien avec l'une ou plusieurs des thématiques prioritaires suivantes :
 - Projets socio-économiques, notamment ceux visant le rapprochement entre les créneaux d'excellence québécois et les pôles de compétitivité français,
 - Projets culturels, notamment dans le domaine de la francophonie,
 - Projets liés au développement territorial durable, notamment en matière de tourisme et de ruralité.
- Être mis en œuvre sur deux ans,
- Être élaborés et exécutés conjointement par des partenaires français et québécois,
- Démontrer leur aspect novateur,
- Associer, du côté français, une ou plusieurs collectivités territoriales, et du côté québécois, une ou plusieurs institutions, organismes, instances locales, municipales ou régionales : la priorité est donnée aux projets portés par plusieurs collectivités locales issues au moins de deux régions différentes,
- Obtenir des lettres d'appui signées, au Québec, par au moins une conférence régionale des élus (CRÉ), et en France, par au moins une collectivité territoriale.

Aide financière apportée :

Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, étant entendu que les partenaires contribuent au projet par un financement global de contrepartie au moins à la hauteur de la subvention gouvernementale demandée.

Dépenses admissibles

Frais de déplacement, indemnités de séjour (allocation), et autres frais nécessaires à la réalisation du projet (les dépenses de ressources humaines ne sont pas admissibles).

Délais et dates importantes**Prochain appel à projets ouvert du 15 juin au 15 décembre 2010.**

Après examen des dossiers en janvier et février 2011, le comité de sélection se réunira en mars 2011 et annoncera les projets retenus pour une mise en œuvre des projets sur 2 ans, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013. Une évaluation à mi-parcours de la bonne mise en œuvre du projet sera effectuée en mars 2012.

Entente OSEO France – PARI-CNRC

Pour le Québec

Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC

Mathieu Lefavre,
Tél. : (514) 283-3775
mathieu.lefavre@cnrc-nrc.gc.ca

Pour la France

OSEO Direction de l'international

Catherine Mennella
Tél. : 01 41 79 90 40
catherine.mennella@oseo.fr
Ineke Petit
Tél. : 01 41 79 91 32
ineke.petit@oseo.fr

Le gouvernement canadien et le gouvernement français ont signé un partenariat en faveur de l'innovation, qui vise à consolider leur collaboration dans les domaines liés à la compétitivité, l'innovation et la science et technologie, à appuyer un partenariat économique plus étroit entre le Canada et la France et à **soutenir le développement des petites et moyennes entreprises (PME)** dans les marchés du Canada et de l'Union européenne.

En accord avec les objectifs du partenariat, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) - par l'entremise de son Programme d'aide à la recherche industrielle - collaborera avec OSEO, établissement industriel et commercial financé par l'État qui fournit de l'aide et un soutien financier aux PME françaises. Les deux organisations ont récemment signé une entente officielle pour favoriser la compétitivité dans l'innovation au sein des entreprises canadiennes et françaises. L'entente porte sur quatre grands axes de coopération :

1. Soutien aux projets collaboratifs de recherche et de développement (R-D) entre les compagnies canadiennes et françaises
2. Identification et soutien des entreprises impliquées dans les grappes technologiques
3. Encouragement des projets de partenariat technologique entre les entreprises canadiennes et françaises
4. Aide dans les échanges concernant l'évolution des mandats respectifs et promotion d'une bonne connaissance de leurs systèmes d'innovation réciproques.

Cette entente entre le CNRC et OSEO est alignée sur la stratégie du PARI-CNRC visant à soutenir les PME canadiennes face à la nouvelle réalité mondiale. En plus du partenariat technologique, cette entente mise sur la tendance croissante des projets collaboratifs de R-D.

Le CNRC travaille déjà en collaboration avec plusieurs acteurs français de l'innovation pour créer des liens entre les grappes technologiques canadiennes et les pôles de compétitivité français. La nouvelle entente avec OSEO permettra de créer des possibilités de partenariat pour les PME dans le cadre de ce travail en cours.

Office Franco-Québécois pour la jeunesse

OFQJ au Québec

934, rue St Catherine Est
Montréal Québec H2L 2E9
Canada
Tél. : 001 (514) 873 4255
Fax : 001 (514) 873 0067
info@ofqj.gouv.qc.ca

OFQJ en France

11, passage de l'Aqueduc
93200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 33 28 50
Fax : 01 49 33 28 88
info@ofqj.org

Créé en 1968 par les gouvernements de la République française et du Québec. La mission de l'OFQJ vise le **développement** et le **perfectionnement professionnels** des 18-35 ans, dans les secteurs économiques, culturel et social, tout en favorisant les découvertes interculturelles et le maillage des réseaux.

Le **nouveau protocole**, signé le 23 mai 2003, entérine l'ouverture des activités vers des pays tiers ou des organisations internationales.

En 2007 :

- l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse (OFQJ)
- l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ)
- Et l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ)

Se sont regroupés pour donner naissance à LOJIQ

Synergie-Entreprise

Formes de projets

- participation à une formation de courte durée sur le thème de l'entrepreneuriat (université d'été, rencontres annuelles de réseaux, etc.)
- participation à un événement (salon, congrès, etc.)
- mission commerciale
- étude de marché
- stage en milieu professionnel.

Durée

1 semaine à 3 mois

Action-développement

Formes de projets

- participation à un événement (colloque, festival, université d'été...)
- mission exploratoire
- stage en milieu professionnel
- tournée de spectacles, exposition, production artistique
- résidence d'artiste
- atelier de formation ou de perfectionnement
- chantier d'insertion.

Durée

1 semaine à 6 mois

Critère d'admissibilité :

- être âgé de 18 à 35 ans
- être de nationalité française ou canadienne
- adéquation entre l'activité prévue au Québec ou en France et le parcours professionnel.
- pertinence de réaliser ce projet au Québec ou en France
- identification des partenaires
- financement du projet
- originalité et caractère novateur
- potentiel de rayonnement (visibilité, retombées, effets démultiplicateurs)

Frais de participation à verser après acceptation du projet.

Pour les Québécois : 450 \$

Pour les Français: entre 0 et 800 €

En fonction du projet et de la région

Prestations offertes

Soutien administratif pour l'obtention du permis de travail temporaire, billet d'avion aller-retour Paris-Montréal (Montréal-Paris), assurances, session d'accueil, soutien partiel au projet ou participation à une délégation sectorielle proposée par l'OFQJ.

Dates limites de dépôt des projets

3 mois minimum avant la date de départ.

Voir aussi sur le site de l'OFQJ www.ofqj.org les programmes « *Coopération institutionnelle étudiante* » et « *Mobilité des jeunes travailleurs* » qui permettent d'accueillir des étudiants en stage ou des jeunes professionnels pour des CDD allant jusqu'à 12 mois.

Programme Samuel-De Champlain

Pour le Québec

M. David Mattéo
Ministère des Relations internationales
Tél. : (418) 649-2400 poste 56347
david.matteo@mri.gouv.qc.ca

Pour la France

M. Jean-Paul Pradère
Consulat général de France au Québec
Tél. : 00 1 514 878 6220
jean-paul.pradere@diplomatie.gouv.fr

Le programme Samuel-De Champlain de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ) soutient la mobilité internationale de chercheurs et d'étudiants participant à des projets de recherche franco-québécois.

Quatre thèmes prioritaires

Aéronautique, Biotechnologies, nutrition et nutraceutique, nouveaux matériaux et textiles techniques.

Critères d'admissibilité à la CPCFQ.

Les projets soumis doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- projets émanant d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche ;
- nouveaux projets
- présentation **conjointe** d'un projet de recherche commun par les équipes à leurs partenaires respectifs de la CPCFQ, à savoir au Ministère des Relations internationales, pour les équipes québécoises, et au Consulat général de France à Montréal, pour les équipes françaises
- recommandation de l'établissement ou de l'organisme responsable
- recommandation des représentants des pôles de compétitivité français ou créneaux d'excellence/grappes industrielles québécois, s'il y a lieu.

Durée des projets.

Les projets seront soutenus pendant une période n'excédant pas deux ans. Ils feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Dépenses admissibles

Transport international et indemnités de séjour

D'autres dépenses sont admissibles pour les équipes québécoises, à savoir :

- frais raisonnables de déplacement au Québec pour se rendre à l'aéroport et en revenir (pour les participants dont le lieu d'attachement est éloigné de 200 km et plus de l'aéroport de Québec ou de Montréal)
- frais pour publication et diffusion de l'information
- frais pour l'organisation d'un colloque, d'un séminaire ou d'une activité similaire
- acquisition de progiciels ou de logiciels spécialisés indispensables à la réalisation du projet.

Programme Frontenac

Pour le Québec

Fonds Québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Philippe-Edwin Bélanger
(418) 643-8560, poste 3447
1 888 653-6512, poste 3447
frontenac@fqrnt.gouv.qc.ca
www.fqrnt.gouv.qc.ca

Pour la France

Consulat général de France au Québec
Service de coopération et d'action culturelle
Claudine Duchatel
Téléphone : 00 1 514 878 6210
Télécopie : 00 1 514 866 8133
claudine.duchatel@diplomatie.gouv.fr
www.consulfrance-quebec.org

Le Programme de bourses de mobilité pour les doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-québécoise, ou « Programme Frontenac », offre un soutien financier, sous forme de bourses, afin de faciliter la mobilité des doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-québécoise.

Ce programme a été créé en 1996 par le Ministère des Relations internationales (MRI) et le Ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française (Consulat général de France à Québec) dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

Clientèle visée

Ces bourses s'adressent aux **doctorants du Québec et de France issus de tous les secteurs de recherche** (santé, sciences humaines, arts et lettres, sciences naturelles et génie) inscrits en cotutelle de thèse franco-québécoise.

Caractéristiques des bourses

Le boursier peut demander un séjour par année pendant 3 ans maximum.

Prestations offertes

- 3 mois de bourse
- 1 billet d'avion par an pendant trois années consécutives au maximum
- Frais de mission pour les directeurs de thèse (1 semaine)

Le Programme Frontenac est géré par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT). Il est possible de s'inscrire à cette bourse en tout temps sur le site du FQRNT: www.fqrnt.gouv.qc.ca/bourses/index.

Les étudiants français sont invités à consulter la section « Sciences et université » du site Internet du Consulat général de France à Québec www.consulfrance-quebec.org

Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU)

Pour le Québec

Philippe-Edwin Bélanger
Fonds québécois de la recherche sur la
nature et les technologies
Tél.: (418) 643-8560 poste 3459
Sans Frais: 1-888-653-6512 poste 3459
philippe-edwin.belanger@fqrnt.gouv.qc.ca

www.cfqcu.org

Pour la France

Jean-Paul Pradère
Attaché pour la Science et la Technologie
Consulat Général de France au Québec
Tél.: 00 1 514 878-6210
jean-paul.pradere@diplomatie.gouv.fr

Objectif

Le Programme a pour objectif général de *faire émerger* des partenariats interuniversitaires stratégiques entre la France et le Québec pouvant s'insérer dans les réseaux internationaux de la recherche ou de la formation.

Admissibilité

Le projet de partenariat doit être porté par des enseignants/chercheurs d'au moins un établissement d'enseignement universitaire québécois et un établissement d'enseignement universitaire français. Des acteurs de pays tiers peuvent aussi prendre part au projet, de même que des acteurs extérieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, privé ou associatif).

Le partenariat doit permettre la création d'une filière d'excellence académique et/ou scientifique permanente dans un domaine porteur d'innovations sociales, scientifiques ou technologiques, regroupant des enseignants/chercheurs hautement qualifiés et donnant accès aux meilleures ressources de recherche et d'enseignement.

Il doit prétendre à exercer un leadership significatif, tant sur la scène française et québécoise que sur la scène internationale.

Le partenariat doit pouvoir intégrer des étudiants de 2^e et 3^e cycles.

Modalités

Le CFQCU contribue à l'établissement du partenariat par le financement d'*activités nécessaires au développement du partenariat*.

Les versements se font en deux temps, soit au début et au milieu du développement du partenariat. Le montant de chaque versement est déterminé en fonction des activités prévues dans le plan de développement. Un même projet de partenariat ne peut pas être financé pendant plus de 2 ans.

Les enseignants/chercheurs responsables du projet doivent transmettre un rapport annuel d'avancement au CFQCU. Le deuxième versement de la subvention est conditionnel à l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de développement pour la première année.

Appel de proposition : La date de tombée de l'appel de proposition est à surveiller

Échanges Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) / ANR (Agence nationale de la recherche), France – missions de courte durée

Pour le Québec

Pierrette Morvan
FRSQ

Responsable du programme

Tél.: 001 (514) 873 2114 poste 243

pmorvan@frsq.gouv.qc.ca

Site web : <http://www.frsq.gouv.qc.ca/>

Pour la France

Véronique Briquet-Laugier
ANR

Tél.: 01 78 09 80 26

veronique.briquet-laugier@agencerecherche.fr

Site web : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

- Ce programme encourage la collaboration entre des équipes québécoises et françaises pour la réalisation de projets de recherche conjoints présentant une valeur ajoutée, grâce à la complémentarité de leurs approches méthodologiques et disciplinaires
- les **équipes québécoises** peuvent poursuivre des travaux de recherche dans une équipe française dont le laboratoire est associé à l'Inserm
- les **équipes françaises** associées à l'Inserm peuvent poursuivre des travaux de recherche au sein d'une équipe québécoise
- les étudiants à la maîtrise et au doctorat, ainsi que les postdoctorants, peuvent être intégrés aux projets
- les projets sélectionnés se verront attribuer d'une à trois missions de courte durée (d'une semaine à trois mois) par année, autant pour le Québec que pour la France
- prestations offertes : billet d'avion et frais de séjour (120 \$ ou 85 € par jour)
- subvention accordée pour une durée de deux ans.

Financement québécois



Renseignements et contact :

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme, communiquer avec la direction régionale du MDEIE la plus près de chez vous : www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=719 et consulter le site www.mdeie.gouv.qc.ca/fsdce

Objectif

Supporter le développement des créneaux d'excellence dont les ententes de mise en œuvre sont signées, en apportant un soutien financier à la réalisation de projets structurants et d'activités identifiés dans les plans d'action.

Régions admissibles

Toutes les régions administratives ont accès à ce fonds, à l'exception des régions de Montréal et de Laval, qui bénéficient de budgets particuliers pour le développement de leurs grappes industrielles.

Clientèles admissibles

- organismes sans but lucratif légalement constitués
- organismes des réseaux d'éducation
- centres de recherche appliquée, ainsi que centres de transfert de technologie et d'appui à l'industrie
- entreprises privées à but lucratif légalement constituées et coopératives, dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise privée à but lucratif.

Projets et activités admissibles

- animation, coordination et suivi des créneaux
- développement d'alliances, de partenariats, de réseaux et de maillages entre les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation
- identification et préparation de projets d'investissement porteurs pour le créneau
- mobilisation, promotion et diffusion d'informations stratégiques
- réalisation d'activités de veille et de prospective pour le développement des créneaux
- coopération interrégionale et transfrontalière.

Nature de l'aide financière

Entre **40 % et 70 % des dépenses admissibles** selon la clientèle et le territoire. Cette aide doit être complémentaire de celle provenant des programmes des autres ministères et organismes, notamment ceux dont le créneau appartient à un secteur d'activité relevant de leur responsabilité.

Dépenses admissibles

Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation d'un projet ou d'une activité admissible peuvent être considérées dans le cadre du programme, à l'exception :

- des dépenses effectuées ou engagées avant la date du dépôt du dossier;
- des dépenses d'immobilisation autres que celles relatives à l'acquisition d'équipements ou de machineries spécialisés, nécessaires à la réalisation de projets liés au développement des entreprises des créneaux.

Programme Vitrine technologique

Renseignements et contact :

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme, communiquer avec la direction régionale du MDEIE la plus près de chez vous : www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=719 et consulter le site www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2030

Objectif

Lancer la commercialisation d'un produit ou d'un procédé innovateur, mis au point au Québec, par son installation en situation réelle d'utilisation chez un client partenaire.

Clientèles

Les entreprises légalement constituées et en activité au Québec, en démarrage ou en expansion, les réseaux spécialisés de collaboration, composés d'au moins trois entreprises, les coopératives.

Secteurs d'activités admissibles

Le secteur manufacturier, les technologies de l'information et des communications et les services d'assainissement.

Le produit ou le procédé admissible doit remplir les conditions suivantes :

- comporter au moins un élément technologique innovateur
- modifier considérablement la façon de faire les choses dans le secteur d'activité dans lequel il évolue
- donner un avantage concurrentiel à l'entreprise
- être issu d'un processus structuré de développement de produit, réalisé au Québec
- la propriété intellectuelle du produit appartient à l'entreprise requérante ou fait l'objet d'une entente légale
- être prêt pour la commercialisation et ne jamais avoir été vendu.

Le projet est admissible s'il remplit les conditions suivantes :

- la démonstration en situation réelle d'utilisation chez un client partenaire est essentielle pour réaliser une première vente, notamment en raison des risques techniques et financiers
- la durée maximale de réalisation du projet est de 24 mois
- il génère des retombées importantes en ce qui concerne les ventes, les investissements et la création d'emplois au Québec.

Aide financière

40 % des dépenses admissibles.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles comprennent, notamment, les salaires et les dépenses d'équipement, de déplacement, d'hébergement et de séjour liées à la mise en place et à l'entretien de la vitrine, ainsi qu'à la démonstration du produit et à sa commercialisation.

Renseignements et contact :

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme, communiquer avec la direction régionale du MDEIE la plus près de chez vous : www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=719 et consulter le site www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=1934

Objectif

Appuyer des projets d'investissement réalisés par des entreprises du Québec dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois.

Cliantèles admissibles

- Entreprises privées à but lucratif;
- coopératives dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise privée à but lucratif;
- regroupements d'entreprises.

Un regroupement d'entreprises comprend deux ou plusieurs entreprises qui se regroupent dans le but de réaliser un projet visant à répondre à une demande en provenance d'un grand maître d'œuvre.

Secteurs d'activités admissibles

Tous les secteurs à l'exclusion des entreprises de commerce de détail, de commerce de gros, de services et de la restauration

Projets admissibles

- Les projets d'investissement visant la création d'une nouvelle entreprise ou l'expansion/modernisation d'une entreprise existante dont les dépenses admissibles se situent entre 250 000 \$ et 5 000 000 \$.et
- Les projets contribuant à maintenir ou créer des emplois dans la région.

Les projets de moins de 250 000 \$ de dépenses admissibles peuvent être considérés dans certaines régions (Nord-du-Québec et une partie du territoire de la Côte-Nord).

Nature de l'aide

L'aide prend la forme d'une contribution remboursable (non remboursable sur une base exceptionnelle) allant de 15 à 25% des dépenses admissibles.

Le cumul des aides publiques ne devra pas dépasser 50 % du coût total d'un projet.

Dépenses admissibles

Les dépenses liées à la réalisation du projet d'investissement de l'entreprise :

- terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant et toute autre dépense de même nature;
- l'acquisition de technologies, de logiciels ou de progiciels, de brevets et tout autre dépense de même nature;

Renseignements et contact

Personne-ressource : Olivier Berrou, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Tél : (514) 873-8330, poste 3403, courriel : olivier.berrou@mdeie.gouv.qc.ca

Page web du Programme : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=7050>

(Note importante : l'information fournie ici est une présentation abrégée du Programme. L'avis d'un conseiller ou d'une conseillère du Ministère demeure nécessaire.)

Objectifs et clientèles

Ce programme vise à soutenir des initiatives ou des projets conjoints internationaux stratégiques des milieux québécois de **la recherche et de l'innovation** et s'adresse à divers organismes établis au Québec :

- les entreprises (en priorité les PME de moins de 250 employés ou dont l'actif ne dépasse pas 50 millions \$CA);
- les organismes à but non lucratif intervenant dans les différents secteurs de la recherche, de l'innovation et de la diffusion de la science et de la technologie;
- les établissements de recherche publics;
- les réseaux de la santé et de l'éducation.

Projets admissibles

Sont admissibles, en outre :

- le maillage et le montage de projets internationaux;
- les projets conjoints bilatéraux et multilatéraux d'envergure de recherche et d'innovation internationaux;
- la participation des regroupements stratégiques, des centres d'excellence du Québec et des entreprises à des grands réseaux et consortiums internationaux de recherche et d'innovation;
- la participation de chercheurs à des projets revêtant une importance stratégique dans un contexte de renforcement des réseaux et des centres d'excellence du Québec.

Évaluation des projets

Les projets de recherche sont évalués par deux avis de pertinence économique, technologique et scientifique (principaux critères d'évaluation : caractère stratégique et prioritaire du projet pour le Québec, partenariat, qualité du projet et retombées) et par un avis géographique (principaux critères d'évaluation : statut prioritaire du pays et appréciation globale). Chaque avis de pertinence a une pondération de 40 % de la note totale et l'avis géographique compte pour 20 % de la note.

Aide financière

De façon générale, l'aide financière au partenaire québécois n'excède pas 50 % des dépenses de réalisation de l'ensemble des activités du projet. L'aide maximal pouvant être accordée varie selon le genre de projet :

- Maillages et montages – 5 000 \$ (12 mois ou moins)
- Projets conjoints – 150 000 \$ sur 3 ans
- Réseaux internationaux – 250 000 \$ sur 3 ans
- Projets conjoints d'envergure (7^e Programme-cadre de la Communauté européenne) – 1 500 000 \$ sur 3 ans

Mesures fiscales (RS-DE)

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
Direction de l'innovation et du transfert (MDEIE)
Tél.: (514) 873-8330 ou (418) 643-8757
Sans frais : 1 877 511-5889
www.mdeie.gouv.qc.ca

Le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) permet aux demandeurs d'obtenir des remboursements en espèces ou des crédits d'impôt, ou les deux, au titre des dépenses qu'ils font pour travaux admissibles de recherche et de développement exécutés au Canada.

1. Le congé fiscal chercheurs étrangers ou experts étrangers

Contact :

Seydou Sissoko

Tél. : 001 (514) 873 8330 poste 3790
seydou.sissoko@mdeie.gouv.qc.ca

Objectifs

Aider les **entreprises installées au Québec** à demeurer compétitives en attirant des chercheurs ou des experts étrangers dont les compétences répondent à leurs besoins et qui effectuent de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE).

Clientèles admissibles

Les employeurs exploitant une entreprise au Canada, qui effectue de la RS-DE au Québec

Durée

60 mois (5ans) consécutifs. Les deux premières années, le congé s'applique à 100 % du revenu imposable des chercheurs; la troisième, à 75 %; la quatrième, à 50 %; la cinquième, à 25 %.

2. Le crédit d'impôt remboursable pour un projet de recherche précompétitive en partenariat privé.

Contact :

France Côté

Tél. : 001 (514) 873 8330 poste 5634
france.cote@mdeie.gouv.qc.ca

Objectifs

Accroître les connaissances scientifiques et technologiques des entreprises, tout en rendant ces nouvelles connaissances utilisables aux fins des entreprises partenaires; réduire le coût et partager les risques pour mener à terme des projets coûteux de RS-DE

Clientèle admissible

Entreprises privées qui ont un établissement au Québec et qui réalisent un projet de RS-DE avec des partenaires québécois ou étrangers

Un projet de recherche précompétitive est admissible même si des universités ou des centres de recherche publics y participent. De plus, deux ou plusieurs partenaires liés peuvent faire partie du partenariat. Cependant, il est impératif qu'au moins deux des partenaires soient des entreprises privées non liées.

Financement

Le **crédit d'impôt est de 35 %** et s'applique, en totalité ou en partie, aux dépenses admissibles, notamment aux salaires, aux dépenses courantes et aux dépenses en capital liées aux activités de recherche précompétitive.

Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (MELS)

Fonds Québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Philippe-Edwin Bélanger

Tél. (418) 643-8560, poste 3447 ou 1 888 653-6512, poste 3447

pbeeee@fqrnt.gouv.qc.ca

Objectifs

Les objectifs du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers sont de soutenir l'internationalisation des activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec, d'attirer les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants étrangers et de favoriser le rayonnement des universités québécoises et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Cliëntèles visées

Ces bourses s'adressent aux **étudiants étrangers et aux chercheurs étrangers issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines, arts et lettres, sciences naturelles et génie)**, qui désirent entreprendre ou poursuivre des études ou des activités de recherche au Québec.

Aide financière

En plus de la bourse, le MELS offrira à tous les boursiers du présent programme l'exemption des droits de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers ainsi que la couverture d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Valeur et durée des bourses pour chacun des trois volets :

- **Bourses de doctorat en recherche (V1)**
25 000 \$ par an. La durée maximale de cette bourse est de 3 ans (9 sessions) avec possibilité de prolongation pouvant aller jusqu'à 12 mois supplémentaires (allocation mensuelle de 1000 \$)
- **Bourses de stage postdoctoral (V2)**
35 000 \$ pour une année, non renouvelable
- **Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3)**
3 000 \$ par mois pendant une période maximale de quatre mois.

Condition d'admissibilité

Le candidat :

- Doit avoir été présélectionné par un établissement universitaire québécois ou le réseau Trans-Tech (pour les CCTT)
- Ne doit pas avoir présenté d'autre demande la même année à l'un ou l'autre des trois volets du programme
- Ne doit pas avoir déjà obtenu une bourse d'excellence pour étudiants étrangers
- Ne doit pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.

Restriction pour les programmes d'études :

Les programmes de cotutelle ne sont pas admissibles.

Financement français



Contact :

Patrick Cornet

Point de contact national OSEO - France

01 41 79 84 38

patrick.cornet@oseo.fr

EUREKA est une initiative intergouvernementale créée en 1985 par la France et l'Allemagne pour promouvoir la compétitivité industrielle de l'Europe grâce à des projets collaboratifs entre entreprises et instituts de recherche européens en vue de développer des produits procédés ou services innovants et rapidement compétitifs sur le marché mondial (« near to market »), selon une démarche « bottom up », sans thématiques pré imposées ni dates butoirs – sauf pour le programme conjoint Eurostars - pour le dépôt des propositions de projets.

Depuis 25 ans, Eurêka est à l'origine de succès reconnus, en particulier grâce aux clusters - grands programmes stratégiques pluri annuels financés en France par la DGCIS/MEIE - comme le renouveau de l'industrie de la microélectronique européenne mais aussi grâce aux projets individuels et aux projets Eurostars – réservés aux PME de haute technologie - qui permettent la participation de plus en plus importante des PME à la conquête de marchés internationaux. En France, c'est OSEO qui finance Eurostars, dont les modalités de financement varient selon les Etats.

L'initiative regroupe 40 membres dont :

- Les 27 pays de l'Union européenne, la Bulgarie ayant adhéré en juin 2010 ;
- 9 autres pays d'Europe (Croatie, Islande, Monaco, Norvège, Russie, Saint-Marin, Serbie, Suisse et Ukraine) ;
- Israël, Turquie ;
- Commission européenne

Il y a aussi un Etat associé, la Corée du Sud, depuis juin 2009.

Le réseau EUREKA se réunit environ quatre fois par an (janvier, avril, juin et octobre) pour approuver l'attribution des labels. Les projets sont évalués en continu, en trois à quatre mois.

Le label EUREKA certifie la qualité du projet. Puissant vecteur de communication de notoriété internationale, il valorise les produits offerts par les partenaires du projet et constitue une référence pour les investisseurs.

Les projets sont librement choisis par les entreprises, **quel que soit le secteur industriel visé**. L'exploitation des résultats obtenus se fait conformément à l'accord de consortium convenu directement entre les partenaires.

La procédure à suivre pour créer ou se joindre à un projet EUREKA est très simple et conçue de manière qu'un projet puisse être opérationnel dans les plus brefs délais.

Critères d'admissibilité

- des partenaires indépendants d'au moins deux pays membres d'EUREKA
- une réelle valeur d'innovation
- un produit, procédé ou service commercialisable sur des marchés civils
- un partenariat équilibré (investissement, valeur ajoutée et retours économiques)
- une viabilité technique et financière vérifiable.
- l'accord des gouvernements pour le financement (un projet peut être labellisé sans financement)
- le cas d'Eurostars, programme conjoint Eurêka / UE est particulier car il y a deux « calls » par an et le jury est européen ; en plus des financements nationaux, les lauréats bénéficient d'un abondement (« top up ») de la Commission européenne.

SIDEX

Contact :

Aurélie Caria

Chargées de gestion - Sidex

Tél. : 01 40 73 33 25

aurelie.caria@ubifrance.fr

sidex@ubifrance.fr

L'aide SIDEX² s'adresse aux PME françaises et vise à soutenir un **projet à vocation export** :

- soit pour finaliser un contrat en cours de négociation avec un nouveau client, agent ou distributeur
- soit, pour prospecter de nouveaux marchés.

Ne sont pas admissibles, les missions visant à créer une filiale commerciale, les missions de prospection, les missions s'inscrivant dans le cadre d'une participation collective soutenue financièrement par les pouvoirs publics français et les missions se déroulant dans un pays où se trouve une filiale de l'entreprise demandeuse.

Entreprises ciblées

- PME françaises (entités juridiquement indépendantes), sauf celles dont l'activité relève du négoce,
- dont l'effectif est inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires HT est inférieur à 50 millions d'euros,
- à condition qu'elles ne soient pas détenues à plus de 25 % par une entreprise française ou étrangère ne répondant pas à ces critères.

Type de partenaire étranger

Client, agent, distributeur. Il ne doit exister aucun lien contractuel entre l'entreprise française et l'entreprise étrangère rencontrée, ni de liens contractuels client-fournisseur durant les 36 mois précédant la mission.

Taux de prise en charge par personne de l'entreprise participante :

- Déplacement limité à 2 personnes de l'entreprise sur 3 jours.
- 50 % du billet d'avion international en classe économique (sur présentation du billet d'avion et de la carte d'embarquement de l'entreprise à son retour de mission).
- Forfait de 150 € par jour et par personne (un minimum de 12 h dans le pays est requis pour qu'un jour complet soit comptabilisé).
- Forfait de 50 € par personne couvrant les frais de déplacement en France.

Délais

Dépôt en ligne du dossier 7 jours minimum avant le début de la mission. Réponse d'UBIFRANCE dans les 48 heures qui suivent le dépôt du dossier complet. La mission à l'étranger doit être effectuée dans les 3 mois suivant l'acceptation du dossier.

² Sidex est un programme d'Ubifrance, l'agence pour le développement à l'international des entreprises

Les appels à projets de R&D collaborative des pôles de compétitivité - Fonds unique interministériel (FUI)

Contacts et informations

Fabrice Leroy, tél. : 01 53 44 91 08
Vincent Susplugas, tél. : 01.53.44.97.33



direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

Site gouvernemental d'informations : www.competitivite.gouv.fr

Critères d'éligibilité

- Projets labellisés par au moins un pôle de compétitivité
- R-D partenariale et collaborative : au moins 2 entreprises et un laboratoire public ou organisme de formation
- Pilotés par des entreprises réalisant leurs travaux de R-D en France
- Projets ayant pour objet le développement de nouveaux produits ou services, à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme de cinq ans (à compter de la fin des travaux)

Critères de sélection

- Degré d'innovation du projet
- Perspectives avérées de retombées en matière de création de valeur, d'activité et d'emplois et perspectives commerciales
- Caractère stratégique pour le pôle et pour les entreprises
- Qualité du partenariat
- Complémentarité avec d'autres projets du pôle, voire d'autres pôles, faisant l'objet de soutiens publics, notamment des collectivités territoriales

Modalités du soutien

• Subventions :

- 45 % maximum de l'assiette pour les PME implantées dans les zones de R&D des pôles ayant labellisés le projet, et 30 % maximum pour les PME non implantées dans ces zones.
- 30 % maximum de l'assiette pour les entreprises intermédiaires³ implantées dans les zones de R&D des pôles labellisateurs, et 25 % maximum pour les autres entreprises (dépenses de personnels affectés au projet de R-D et amortissements d'équipements);
- 100 % des coûts marginaux pour les laboratoires publics (personnels non statutaires);
- 40 % maximum pour les établissements de recherche (quel que soit leur statut : EPIC, GIP ou associations...) dont l'assiette des dépenses est calculée sur les coûts complets, aux deux conditions cumulatives suivantes :
 - Ces établissements relèvent de la sphère publique ou sont majoritairement financés par fonds publics.
 - Ils remplissent une mission d'intérêt général en consacrant une part prépondérante de leur activité à la R-D.

³ Les entreprises intermédiaires sont les entreprises qui ne sont pas des PME, qui n'emploient pas plus de 2 000 personnes et qui n'appartiennent pas, du fait de relations de détention de capital à hauteur d'au moins 50 % en amont ou en aval, à un ensemble employant plus de 2 000 personnes.

Les actions collectives des pôles de compétitivité et les rencontres de partenariat technologique

Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) / Ubifrance

Contacts et informations

Thierry Vautrin tél. : 01 53 44 90 22



Site gouvernemental d'informations : www.competitivite.gouv.fr

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

1/ Les actions collectives internationales des pôles de compétitivité

Objectif : Promouvoir des projets collaboratifs des Pôles de compétitivité auprès d'écosystèmes d'innovation étrangers, afin de faciliter des partenariats technologiques.

Les actions collectives sectorielles internationales des pôles de compétitivité regroupent au minimum la moitié des pôles de compétitivité d'un même secteur industriel et technologique ou d'une même filière. Elles concernent en premier lieu, mais pas uniquement, les secteurs des biotechnologies, des technologies de l'environnement et des énergies renouvelables, des technologies de l'information et des télécommunications (TIC), des transports. Ce dispositif a été étendu en 2010 aux secteurs de la mécanique, des matériaux et des industries agroalimentaires.

Les actions menées doivent apporter une réelle valeur ajoutée aux pôles de compétitivité et à leurs acteurs. Elles excluent de ce fait la simple participation à un salon. Il peut s'agir soit de missions collectives permettant d'ouvrir des perspectives de collaboration future, soit d'actions de visibilité fortes, soit l'organisation séminaires bilatéraux.

Méthodologie.

Pour chacun des secteurs considérés, un comité de pilotage entre la DGCIS et les pôles de compétitivité définit conjointement et annuellement un programme collectif international au regard de la stratégie internationale des pôles de compétitivité telle qu'elle ressort de leurs feuilles de route annexée au contrat de performance. Il assure la définition des modalités de chacune des actions de ce programme, leur suivi et l'évaluation des retombées.

Pour chacune des actions comprises dans ce programme, un pôle de compétitivité est désigné comme responsable. Interlocuteur principal d'UBIFRANCE pour le montage de l'opération, il assure, en liaison avec la DGCIS l'interface avec les pôles concernés.

UBIFRANCE intervient comme opérateur des actions définies dans le programme, en relation avec la DGCIS et le pôle de compétitivité responsable du suivi de chaque action. L'agence mobilise pour ce faire les missions économiques des pays concernés par les actions proposées.

Participants : Gouvernance et membres des pôles d'une même filière regroupant au moins la moitié des pôles de cette filière

2/ Les Rencontres de Partenariat Technologique

Objectif : Ce dispositif concerne les actions aptes à permettre aux PME de développer des partenariats technologiques (susceptibles de donner lieu à des projets communs d'innovation) ou des partenariats industriels (susceptibles de donner lieu à la création de société commune, à des cessions pour des achats de licence, à des développements communs). Sont donc exclues de ce champ les actions à caractère purement commercial.

Dans le cadre de la montée en puissance des pôles de compétitivité, la DGCIS et UBIFRANCE conviennent de centrer les rencontres de partenariat technologique sur les PME des pôles de compétitivité dans leur démarche de partenariat technologique.

Le champ géographique concerné est celui des pays émergents industriels, notamment le Brésil, l'Inde, la Russie et la Chine, mais également un certain nombre de pays émergents susceptibles, que ce soit par leur contexte industriel ou par leur contexte scientifique, d'offrir des opportunités aux PME des pôles de compétitivité : Mexique, pays du Maghreb, Chili, Indonésie, Malaisie, Singapour, Hong-Kong, Taiwan, Afrique du Sud, Thaïlande par exemple.

Compte tenu de la cible en termes de pays émergents, la liste des secteurs concernés est plus large que des opérations collectives des pôles : matériaux, TIC, biotechnologies, transports, énergies et environnement, chimie.

Proposées par la DGCIS, **UBIFRANCE et les Missions économiques** ces actions s'inscrivent dans la stratégie internationale des pôles de compétitivité et peuvent être menées en coopération avec **OSEO, l'INPI** (l'Institut National de la Propriété Industrielle), le **SCIE** (Service de Coordination à l'Intelligence Economique), le **Service de Coopération Scientifique et coopération culturelle des Ambassades** à l'étranger

Participants : PME membres de pôles de compétitivité

Le Programme Ambassadeurs des pôles de compétitivité

Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Contacts et informations

Thierry Vautrin tél. : 01 53 44 90 22



Site gouvernemental d'informations : www.competitivite.gouv.fr

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

L'objectif du programme « Ambassadeurs des pôles de compétitivité : programme en faveur du rayonnement des acteurs de l'innovation en Europe et à l'international » est de développer un réseau stratégique de contacts et de collaborations entre les 17 pôles mondiaux (mais pas exclusivement) avec les meilleurs clusters mondiaux dans différents secteurs d'activité.

L'objectif est un échange de « Ambassadeurs entre un pôle de compétitivité et un cluster étranger dans le cadre d'une coopération formalisée. L'« Ambassadeur » sera hébergé pour une période de trois ans au sein du cluster partenaire. Il bénéficiera d'un accès optimal à l'information et utilisera son réseau afin de développer de nouvelles collaborations entre les deux pôles et leurs composantes.

L'appel à projets « Ambassadeurs des pôles : programme en faveur du rayonnement des acteurs de l'innovation en Europe et à l'international » est piloté par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

Les projets soumis devront porter sur les trois axes suivants :

- La mise en relation d'entreprises membres du pôle de compétitivité répondant à l'appel à projets « Ambassadeurs des pôles » avec les entreprises du cluster étranger partenaire du pôle de compétitivité français en vue de créer des partenariats technologiques, notamment entre PME pour permettre une internationalisation de leurs activités et renforcer l'attractivité des entreprises et du territoire ;
- La recherche et le développement de partenariats entre centres de recherche membres du pôle de compétitivité répondant à l'appel à projets « Ambassadeurs des pôles » et des centres de recherche membres du cluster étranger ;
- Le développement de partenariats scientifiques et technologiques entre universités membres du pôle de compétitivité répondant à l'appel à projets « Ambassadeurs des pôles » et des universités membres du cluster étranger.

Les projets peuvent porter sur l'une des démarches suivantes :

- soit l'échange d'Ambassadeurs entre un pôle de compétitivité français et un cluster étranger ;
- soit la mutualisation d'un Ambassadeur au profit de plusieurs pôles du même secteur d'activité pour un échange avec un ou plusieurs clusters étrangers partenaires ;
- soit la possibilité de mettre en place un Ambassadeur du pôle français au sein du cluster partenaire étranger si celui-ci ne peut financer un échange d'Ambassadeur.

Porteurs de projets

Les projets devront être orientés prioritairement sur les pays cibles et sur les secteurs industriels stratégiques définis dans le cadre du contrat de performance signé en 2009 entre le pôle de compétitivité, l'Etat et les collectivités territoriales.

Contacts :**Alain Renck**

Directeur de l'International

Tél. : 06 89 74 12 05

alain.renck@oseo.fr**Jean-Jacques Yarmoff**Directeur des partenariats
internationaux

Tél. : 06 74 93 76 26

jj.yarmoff@oseo.fr**Catherine Mennella**

Partenariats Internationaux

Tél. : 06 32 16 51 99

catherine.mennella@oseo.frwww.oseo.fr

OSEO soutient l'innovation et la croissance des entreprises

OSEO a reçu de l'Etat Français la mission de soutenir l'innovation et la croissance des entreprises⁴. Sa raison d'être ? Intervenir sur des « projets risqués », là où les entrepreneurs constatent une défaillance du marché. OSEO se positionne donc, non pas comme un concurrent, mais comme un partenaire des organismes bancaires et financiers. En 2009, OSEO a réalisé plus 107 000 interventions auprès de 80 000 entreprises, ce qui leur a permis d'obtenir 25 milliards d'euros de financements. En 2010, avec l'Emprunt national notamment, les capacités d'intervention d'OSEO en faveur des entreprises sont encore sensiblement renforcés.

Une gamme de financements adaptés aux besoins de l'entreprise

L'action d'OSEO s'articule autour de trois métiers complémentaires : le soutien de l'innovation, la garantie et le financement aux côtés des banques.

Cette spécificité lui permet de proposer un continuum de financements pour accompagner l'entreprise à chaque stade de son développement, de sa création à sa transmission en passant par l'internationalisation et le développement de produits, procédés ou services innovants.

1. Le soutien aux projets innovants des entreprises

A travers son activité « innovation », OSEO propose une gamme de financements directs, avances remboursables à taux zéro ou subventions. OSEO a entre autres mis en place des programmes dédiés pour les projets ambitieux nécessitant de monter des collaborations entre entreprises (le programme ISI). Le montant maximum d'une aide ISI accordée par projet s'établit à 10M€. L'aide est versée en subventions (plafonnée à 50 % des dépenses éligibles uniquement pour les activités amont qui relèvent de la recherche industrielle) et en avances remboursables (jusqu'à 40 % des dépenses éligibles pour les travaux de développement expérimental⁵).

Depuis peu, OSEO assure également la gestion du Fonds Unique Interministériel, qui finance les programmes de Recherche et Développement des pôles de compétitivité.

² OSEO accompagne les entreprises indépendantes jusqu'à 5 000 salariés.

³ Recherche Industrielle, Développement Expérimental sont définis dans l'encadrement européen des aides d'état.

Autre atout maître : OSEO délivre la qualification « entreprise innovante », qui donne accès aux investissements réalisés par les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Enfin, OSEO a été désigné en 2009 comme opérateur du rescrit fiscal pour renforcer le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) auprès des entreprises⁶.

2. La garantie des financements bancaires

Le deuxième métier d'OSEO consiste à garantir les financements bancaires et les interventions des organismes de fonds propres. Objectif : faciliter l'accès des projets les plus risqués au crédit bancaire et au capital-risque. OSEO offre ainsi aux banques une réduction du risque de 40 à 70 % selon le type de projet financé. La règle est simple : plus le projet est risqué, plus la quotité d'intervention en garantie d'OSEO sera élevée.

3. Le financement en partenariat avec les banques

Concernant son activité de financement, OSEO vient compléter l'offre des banquiers à travers une gamme de prêts traditionnels et de prêts mezzanine destinés à financer des investissements immatériels. (Il s'agit de « crédits patients », jusqu'à 3 millions d'euros, sans garantie, avec amortissement différé).

Ancrage régional, ouverture internationale

OSEO offre aussi aux entreprises son expertise en montage et en accompagnement de projets. Pour être au plus près des entreprises, la société s'appuie sur un réseau de 37 implantations sur le territoire français. La grande majorité des aides et financements sont ainsi décidés dans ce réseau, au plus près des entreprises.

La croissance des entreprises ne peut pas s'arrêter aux frontières hexagonales. C'est pourquoi OSEO aide le développement international des entreprises avec l'ensemble de ses produits :

financements mezzanines, garanties court terme pour encourager l'export ou garanties apportées aux entreprises pour une implantation internationale.

Avec le Canada, un accord spécifique avec le CNRC PARI permet également aux entreprises canadiennes et françaises de travailler ensemble à des projets d'innovation collaboratifs, en s'appuyant sur tous les dispositifs existants dans les deux pays, pour préparer le futur.

⁴ Le CIR est une aide fiscale destinée à encourager les efforts des entreprises en matière de R&D. L'excédent du CIR non encore imputé fait naître une créance sur l'Etat que l'entreprise peut mobiliser.

Volontariat International en Entreprise (VIE)

Contact :

Tel. : 04 96 17 26 50

N° Azur : 0 810 659 659 (coût d'un appel local)

infovie@ubifrance.fr

www.ubifrance.fr

Objectif

Le V.I.E est une formule qui permet aux entreprises de confier à un diplômé, homme ou femme, **âgé de 18 à 28 ans**, une mission professionnelle à l'étranger d'une **durée de 6 à 24 mois**, dans le but de renforcer leur présence sur les marchés étrangers. Parallèlement, le V.I.E permet à des jeunes professionnels d'acquérir une expérience à l'étranger, très valorisée sur le marché du travail en France.

Missions confiées :

- Étude de marché
- Accompagnement dans la réalisation d'un contrat ou d'un chantier
- Prospection
- Renforcement d'équipes locales
- Participation à la création d'une structure locale
- Animation d'un réseau de distribution
- Support technique d'un agent

Des mesures particulières ont été prises afin de faciliter aux PME l'accès au Volontariat : partage d'un V.I.E entre plusieurs PME, partage par des grands groupes français, parrainage par les conseillers du commerce extérieur, possibilités d'hébergement dans les missions économiques... L'entreprise verse au V.I.E une indemnité mensuelle, variable selon les destinations et s'acquitte des frais de gestion et de voyage. UBIFRANCE prend en charge l'encadrement administratif et social du V.I.E, tandis que l'entreprise assure son encadrement opérationnel.

Crédit d'impôt export

Les PME qui recourent à un V.I.E et déclarent des dépenses de prospection commerciale à l'exportation peuvent bénéficier du crédit d'impôt export. La réduction d'impôt peut s'élever jusqu'à 40 000 € représentant 50 % des dépenses exposées.

Les dépenses admissibles sont celles effectuées pendant les 24 mois consécutifs au début du contrat V.I.E. :

- Indemnités du V.I.E
- Frais de déplacement et d'hébergement
- Dépenses pour l'obtention d'information sur les marchés
- Dépenses de participation à des salons et à des foires-expositions
- Dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise
- Frais associés au recrutement d'un V.I.E.

Délégation générale du Québec
Service Économique
66 rue Pergolèse
75116 Paris
Tél : 01 40 67 85 80 Fax : 01 40 67 85 89
www.quebec.fr

L'équipe du service économique se tient à votre disposition pour favoriser et accompagner tout rapprochement entre partenaires français et québécois

Pierre Hébert

Premier Conseiller aux Affaires économiques et commerciales

Christiane Demoulin

Spécialiste sectoriel : environnement, transport, construction, textiles techniques, équipement industriel, bois et matériaux.

christiane.demoulin@mri.gouv.qc.ca

Eric Duflos

Spécialiste sectoriel : sûreté, sécurité, défense, informatique, électronique, télécoms, aéronautique et énergies renouvelables

eric.duflos@mri.gouv.qc.ca

Françoise Gizewski

Spécialiste sectoriel : biopharmaceutique, biotechnologie, agro-alimentaire, mode, cosmétiques

francoise.gizewski@mri.gouv.qc.ca



Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Directeur Général : Luc Rousseau

Chef du Service de la Compétitivité et du développement des PME : Alain Schmitt

Adjoint au Chef du Service de la Compétitivité et du développement des PME : Laurent Moquin

Sous-Directeur de l'Europe et des Partenariats Internationaux : Pascal Rogard

Chef du Bureau des Partenariats Internationaux : Mireille Pannetier

Adjoint au Chef du Bureau des Partenariats Internationaux : Thierry Vautrin



Ce guide répertoire pratique est le fruit d'une collaboration entre :

Du côté québécois,
Le Ministère du Développement Économique de l'Innovation et de l'Exportation
Délégation générale du Québec à Paris

Du côté français,
Le Ministère des Affaires étrangères
Le Ministères de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi
OSEO